



GODIN, LACROIX & ASSOCIÉS  
COMPTABLES

**MESSAGE IMPORTANT À LIRE AU SUJET DE LA MODIFICATION DE NOTRE PROCESSUS D'IMPÔT CAUSÉE PAR LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)**

Cher(e)s client(e)s,

Nous tenons à vous informer des modifications que nous avons décidé d'apporter en lien avec la situation actuelle. Ces mesures ont été prises puisque nous rencontrons plus de 300 personnes par jour et votre santé et celle de notre personnel est notre priorité. C'est pour cette raison que nous évitons tout contact direct qui pourrait faciliter la transmission.

Voici donc comment se déroulera le processus d'impôt pour cette année.

Vous avez 2 options pour faire vos impôts qui sont le dépôt de vos documents dans notre chute à documents ou la procédure en ligne (sur notre site internet).

**Procédure à distance en ligne : NOUS RECOMMANDONS FORTEMENT CETTE MÉTHODE.**

*Étape 1 : Inscription de votre dossier*

- Vous devrez aller sur notre site internet [www.godinlacroix.com](http://www.godinlacroix.com). À ce moment-là, un « Pop-up » s'affichera au bas de votre écran et vous devez cliquer sur **OUI JE SUIS INTÉRESSÉ**
- Vous remplissez vos informations personnelles demandées (Prénom, nom, courriel, téléphone) et sélectionner l'option **EN LIGNE et JE VEUX PROCÉDER.**

*Étape 2- Dépôt de vos documents en ligne*

- Remplissez le formulaire PDF dynamique suggéré à l'étape 1 sur notre site internet
- Suivez les autres étapes pour le dépôt de vos documents

*Étape 3- Réception de vos documents par l'un de nos professionnels de l'impôt*

- Une fois que vous avez déposé vos documents dans notre système en ligne, un de nos experts de l'impôt vous contactera pour s'assurer qu'il ne manque rien dans votre dossier et vous donnera une date à partir de laquelle vous pourrez aller récupérer votre déclaration et celle de votre famille.

*Étape 4- Récupération de votre déclaration:*

- Allez sur [www.godinlacroix.com](http://www.godinlacroix.com)
- Cliquer sur Accès-Client
- Dans la section « particulier », entrer votre numéro de client (qui vous a été donné par le comptable) et votre nom de famille
- Cliquez sur connexion et suivez les étapes pour régler nos honoraires et obtenir votre déclaration

Les pages à signer et à nous retourner se retrouvent à la fin de votre document PDF. Vous devez ***nous les retourner soit dans notre chute à documents à nos bureaux ou par courriel en format PDF et ce, dans les 48 prochaines heures***. Si vous avez des questions ou un point à valider avec nous, **APPELEZ LE COMPTABLE QUI VOUS A INITIALEMENT CONTACTÉ.**

*Étape 5 – Transmission de votre déclaration :*

Votre dossier sera ensuite transmis par voie électronique au gouvernement

**OU**

**Procédure dépôt de vos documents dans la chute à document:**

*Étape 1- Dépôt de vos documents dans la chute (UNE SEULE ENVELOPPE PAR FAMILLE)*

Notre personnel recueillera vos documents que vous avez déposé dans la chute à documents qui se situe à gauche de notre porte d'entrée. Assurez-vous de nous inscrire un **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE VALIDE**

*Étape 2- Rendez-vous téléphonique avec l'un de nos experts d'impôt*

Lors de votre rendez-vous téléphonique, il validera avec vous toutes vos informations de base, vos changements durant la dernière année et s'assurera qu'il a tous vos documents pour procéder à la production de votre déclaration et celle de votre famille. Vous pourrez à ce moment-là poser toutes vos questions. C'est à ce moment-là qu'il vous donnera la date que votre déclaration sera prête. Prenez note que nous ne rappellerons pas pour vous dire quand votre dossier sera prêt. Il est de votre responsabilité de noter votre date.

*Étape 3- Récupération de votre déclaration:*

- **En ligne** : NOUS RECOMMANDONS FORTEMENT CETTE MÉTHODE.
  - Allez sur [www.godinlacroix.com](http://www.godinlacroix.com)
  - Cliquer sur Accès-Client
  - Dans la section « particulier », entrer votre numéro de client (qui vous a été donné lors de votre rendez-vous téléphonique) et votre nom de famille
  - Cliquez sur connexion et suivez les étapes pour régler nos honoraires et obtenir votre déclaration

Les pages à signer et à nous retourner se retrouvent à la fin de votre document PDF. Vous devez ***nous les retourner soit dans notre chute à documents à nos bureaux ou par courriel en format PDF et ce, dans les 48 prochaines heures***). Si vous avez des questions ou un point à valider avec nous, **APPELEZ LE COMPTABLE DE VOTRE RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE AVANT 48 HEURES SUIVANT VOTRE PAIEMENT.**

- **À nos bureaux** :
  - Vous pouvez venir récupérer vos déclarations mais seulement lorsque nous ouvrirons à nouveau au public, c'est-à-dire à un moment encore incertain.

*Étape 4 – Transmission de votre déclaration :*

Votre dossier sera ensuite transmis par voie électronique au gouvernement

Merci,  
La direction de Godin, Lacroix & Associés Inc.